Mise en place des normes IPSAS, l'expérience de l'Etat de Genève

Présentation de l'inspection cantonale des finances de Genève Séminaire international EURORAI à BAD-HOMBURG



Acteurs de la normalisation des comptes publics en Suisse.

- Conférence suisse des directeurs des finances
- Groupe MCH2 qui a mis en place le nouveau manuel comptable pour le secteur public
- Le Conseil suisse de présentation des comptes publics qui a pour but:
 - de mettre à jour et de préciser le manuel de comptabilité publique MCH2
 - de se positionner au nom de la CH sur les projets de nouvelles normes IPSAS
- Centre de compétences IPSAS à Genève qui a eu pour but la mise en place des normes pour le secteur public genevois.





Le projet genevois d'application des normes IPSAS

- Première application pour les comptes 2008 avec les dérogations suivantes:
 - Caisses de pension
 - Parties liées
 - Consolidation
- Consolidation pour les comptes 2010



Les nouveautés

- Tableau des flux de trésorerie
- Tableau de variation des capitaux propres y compris des fonds affectés
- Annexes détaillées et explications
- => Très grande amélioration de la précision des informations financières et de leur clarté.



Les nouveautés dans les comptes

ACTIF		Bilan au 31.12.2007 retraité IPSAS	Bilan au 31.12.2007 avant IPSAS
ACTIF COURANT	Trésorerie et équivalents de trésorerie Créances fiscales Autres créances à court terme Placements financiers à court terme Instruments dérivés actifs Actifs transitoires Stocks	241.6 2'714.4 749.6 6.8 39.1 263.4 11.0	211.9 2'045.8 1'039.8 416.1 - 9'370.4
	Actif courant	4'025.8	13'083.9
ACTIF NON COURANT	Prêts et créances à long terme Placements financiers à long terme Immobilisations corporelles Immobilisations incorporelles Prêts du patrimoine administratif Créances de location-financement Participations du patrimoine administratif	406.4 321.7 11'335.2 0.3 64.5 1'863.4 783.5	- 4'446.3 - 180.8 - 977.9
	Subv. d'investissement accordées	370.9	458.0
	Actif non courant	15'146.0	6'063.0
	TOTAL DE L'ACTIF	19'171.8	19'146.9

		1	
		Bilan au	Bilan au
PASSIF		31.12.2007	31.12.2007
i Aooii		retraité	avant IPSAS
		IPSAS	
PASSIF	Fournisseurs et autres créanciers	212.9	628.4
COURANT	Autres engagements courants	3'096.4	10'367.9
	Passifs transitoires	396.6	391.0
	Instruments dérivés passifs	91.3	-
	Emprunts à court terme	719.9	719.9
	Part à court terme des emprunts à long terme	1'523.3	-
	Passifs courants	6'040.5	12'107.2
PASSIF NON COURANT	Emprunts à moyen et long terme	9'962.0	11'537.0
	Provisions pour risques et charges	846.4	1'330.6
	Fonds alloués par des tiers avec conditions	38.3	100.3
	Passifs non courants	10'846.8	12'967.8
	Total des fonds étrangers	16'887.3	25'075.1
FONDS PROPRES	Fonds propres affectés	230.4	120.2
	Réserve conjoncturelle	495.7	495.7
	Réserve de réévaluation	171.2	-
	Fonds propres reportés	1'387.2	-6'544.1
	Total des fonds propres	2'284.6	-5'928.1
	TOTAL DU PASSIF	19'171.8	19'146.9



Les nouveautés dans les comptes

			Compte 2007 retraité IPSAS	Compte 2007 avant IPSAS
REVENUS	Impôts		5'970.9	5'569.2
	Amendes, patentes et concessions		67.1	12.7
	Revenus des biens du patrimoine administratif		365.1	315.7
	Revenus provenant de contreprestations		404.9	392.2
	Subventions, dédommagements et transferts		400.0	364.2
	Utilisation et dissolution de provision		271.4	360.4
	Produits différés de subventions d'investissement		0.5	-
	Autres revenus		10.1	323.4
	Revenus Fondation de valorisation		203.5	203.5
	Revenus d'exploitation	а	7'693.6	7'541.2
CHARGES	Charges de personnel		1'942.9	1'925.2
	Dépenses générales		416.4	419.5
	Subventions accordées		3'266.7	3'262.6
	Charges de dédommagements et de transferts		338.7	208.4
	Amortissements du patrimoine administratif		336.5	281.8
	Constitution de provisions		397.6	317.6
	Autres charges		130.1	86.7
	Charges Fondation de valorisation		60.5	60.5
	Charges d'exploitation	b	6'889.4	6'562.2
	Résultat d'exploitation	c=a-b	804.2	978.9
	Revenus financiers	d	170.3	170.3
	Charges financières	е	381.9	363.1
	RESULTAT NET	f=c+d-e	592.6	786.1



Quelques exemples d'application



Comptabilisation des subventions non monétaires

- Découlent de la mise à disposition gratuite, ou à des conditions préférentielles, de prestations, locaux, terrains, moyens matériels, financiers (dotations, prêts, cautionnements) ou humains.
- Le montant correspond à la différence entre le montant facturé par l'Etat (montant nul ou préférentiel) et le montant qui aurait été normalement demandé pour la prestation ou l'objet fourni.
- Subventions qui n'apparaissent pas dans les comptes des établissements ni dans les comptes de l'Etat.
- Etat financiers ne sont pas complets.
- Ne fait pas ressortir le montant total des aides, des subventions de l'Etat.



Comptabilisation des subventions non monétaires

Travail effectué en respect de la norme IPSAS 23:

- Inventaire des subventions en nature.
- Valorisation du montant de la subventions tacite (par exemple : loyer) en comparant avec les prix du marché pour le même type de locaux.
- Comptabilisation en produit dans les comptes de l'entité subventionnée et en charge de subvention dans les comptes de l'Etat.
- Comptabilisation en charge dans les comptes de l'entité subventionnée du coût de la mise à disposition gratuite (charges de location) et en produit dans les comptes de l'Etat le revenu y relatif (revenus de location).



Produits des impôts

- Respect du principe d'échéance : L'année sur laquelle est comptabilisé le produit doit correspondre à l'année d'assujettissement du contribuable.
- Comptabilisation d'un produit (estimation) <u>avant</u> d'avoir effectué la taxation.
- Une estimation n'est par définition pas précise => des ajustements doivent être comptabilisés lors des années postérieures.
- Il existe un risque que les critères utilisés pour les estimations soient changés en fonction du résultat que l'on voudrait faire apparaître dans les comptes (à noter toutefois que le réviseur des comptes contrôle chaque année la fiabilité de ces estimations et leur comptabilisation et fait rapport sur les éventuels problèmes).





Les immobilisations corporelles

- Nouvel inventaire des immobilisations (> 3000 immeubles).
- Réévaluation des actifs de plus de 7 milliards avec impact sur les fonds propres.
- Détermination de la valeur des immobilisations au coût historique reconstitué (valeur de remplacement nette)
- Valorisation au coût pour la plupart des actifs
- Valorisation à la valeur de rendement pour les biens destinés à la revente (terrains principalement).



Engagements envers les caisses de pension

- Exigences IPSAS 25 IAS 19 de comptabiliser les découverts des caisses de pension au passif de la collectivité publique
- Selon la loi CH, pas d'obligation actuelle pour les collectivités publiques
 - Système LPP CH pour les collectivités publiques basé sur un mode répartition/capitalisation
 - Système confirmé par les chambres fédérales en 2010
 - Méthode des experts (80% de couverture dans 40 ans)
- Pas de comptabilisation au passif du montant du découvert
- Présentation du découvert de la caisse de pension en annexe des comptes



Conclusion

L'application des normes IPSAS à Genève a permis :

- Une plus grande fiabilité des comptes
 - Exhaustivité
 - Neutralité
- Une meilleure compréhension (annexes)
- Une diffusion de l'information plus rapide
- Une véritable comparaison avec le budget
- Une meilleure analyse de la performance



MERCI DE VOTRE ATTENTION



QUESTIONS?

